DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE Le 28 octobre 2014

BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

82, rue de l'Aussonnelle, 31470 Tél. : 05 61 91 72 00 e.mail : <u>bsa.mairie@orange.fr</u> Α

TOUT PARENT D'ENFANT FREQUENTANT L'ECOLE ELISABETH MARTRES

Objet : Garderie du mercredi midi

Nos réf.: JPC/MC

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement de la garderie du mercredi midi, nous vous informons et précisons :

- La garderie fonctionne sur inscription. La commune est responsable des enfants que les parents lui confient. A défaut de cette inscription, les parents sont responsables de ce qui peut arriver à leur enfant à la sortie de l'école.
- Les enseignants remettent les enfants inscrits au personnel communal de la garderie sur la base des inscriptions enregistrées.
- Les inscriptions seront désormais collectées par cycle scolaire. Le cycle correspond aux 5 à 7 semaines entre chaque vacance scolaire (Toussaint, noël, février, Printemps). Le formulaire de chaque cycle sera transmis par le secrétariat de mairie via le carnet de correspondance scolaire des enfants avant les petites vacances scolaires. Il devra être retourné en mairie avant le début du cycle. Le formulaire sera accessible sur le site Internet de la mairie : www.mairie-de-bonrepos-sur-aussonnelle.fr
- Toute modification d'inscription en cours de cycle doit être signalée au secrétariat de mairie au plus tard le mardi qui précède le mercredi de garderie prévue. Ceci permettra au personnel communal de s'occuper des enfants en garde et d'assurer leur sécurité, plutôt que de rechercher au moment de la garderie les inscrits non présents.

Merci de bien vouloir respecter ces règles simples qui permettront d'assurer la sécurité des enfants, de conserver la gratuité du service et son moindre coût pour le contribuable que vous êtes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur notre plein dévouement.

Le Maire adjoint Chargé des affaires scolaires

Jean-Pierre COMBRET